

Nouvelles Casernes En quête d'une vocation

Numéro 139, hiver 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/70887ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(2014). Nouvelles Casernes : en quête d'une vocation. *Continuité*, (139), 48–50.

NOUVELLES CASERNES EN QUÊTE D'UNE VOCATION



Photo : Josiane Ouellet

Depuis 50 ans, les Nouvelles Casernes, qui ont logé les troupes militaires françaises et britanniques avant d'abriter une cartoucherie, sont laissées à l'abandon. Leur nouveau propriétaire, la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ), doit restaurer et réhabiliter ce bien patrimonial significatif afin d'en faire un élément dynamique et attractif dans un secteur peu achalandé du Vieux-Québec.

Choisir une nouvelle vocation pour un site patrimonial de cette envergure est complexe. La portée historique du bâtiment, son volume et

son emplacement dans un arrondissement inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO forcent une réflexion préalable à l'appel de propositions.

PROTÉGER AVANT DE RÉHABILITER

Le piètre état de conservation des Nouvelles Casernes, conséquence d'un manque d'entretien sur plusieurs décennies, commande avant toute chose un travail considérable de mise en protection. Le gouvernement du Québec a promis une somme de 20 millions de dollars à cet effet. Espérons que

les travaux seront entrepris dans les meilleurs délais, sans attendre qu'une nouvelle vocation soit établie, car il faut stopper la dégradation de l'immeuble. Un bon vieux principe veut que plus on attend, plus ça coûte cher... et plus le pouvoir de conviction pour réhabiliter le bâtiment s'effrite.

En plus de témoigner du mode de vie des garnisons françaises et britanniques, les Nouvelles Casernes font partie d'un site unique en Amérique du Nord, Québec étant la seule ville fortifiée du continent. Ce constat commande qu'on aborde la réflexion en partant du site – ses caractéristiques, son potentiel, ses contraintes – afin de définir le projet qui permettra d'en faire une fierté pour tous les Québécois. Assurer sa viabilité et sa vitalité à long terme devrait trôner au sommet des préoccupations de ceux qui sont responsables de son avenir. Les investissements requis sont de taille; il n'y a donc pas de place pour l'improvisation.

Des expertises devront servir à déterminer les meilleurs choix. Plusieurs études ont été réalisées sur le bâtiment depuis les années 1990. Parcs Canada a aussi mené des fouilles archéologiques qui ont révélé une grande partie de l'évolution du site au fil des siècles. Certains aspects de cette base solide de connaissances demandent probablement des analyses plus fines. Une étude de caractérisation pourrait être effectuée, cela reste à voir. La CCNQ serait avisée de la demander à

brève échéance afin de mieux appuyer ses décisions.

Les éléments à considérer dans la réflexion sont le bâti et ses aménagements, l'environnement et les activités existantes.

LE BÂTI ET LES AMÉNAGEMENTS

Dans le projet de réhabilitation, il sera important de prendre en compte la nature du bâti – sa forme allongée, sa superficie, sa structure, son importance patrimoniale et historique, ses contraintes versus son potentiel d'usages, son état de conservation, etc. – ainsi que les particularités du site – son caractère historique et militaire, sa forte valeur touristique et paysagère, son emplacement qui offre des vues exceptionnelles sur le nord de la ville, etc.

Grand geste architectural et militaire du XVIII^e siècle, le bâtiment des Nouvelles Casernes est d'une longueur exceptionnelle (160 mètres). Conçue par l'ingénieur en chef Chaussegros de Léry et construite en 1749-1752, cette œuvre fait partie de la ligne défensive des fortifications françaises. D'une hauteur de quatre niveaux, si on inclut les caves et les combles, le bâtiment est toutefois peu profond : 13 mètres seulement. Les ouvertures en façade sont rythmées et leur nombre est limité au nord. Le bâtiment présente un chaînage aux angles, vis-à-vis des murs de refend, ce qui témoigne de la qualité de sa conception.

La cour intérieure au nord du bâtiment a logé de nombreuses fonctions artisanales relatives aux troupes : forge, armurerie, charpenterie, tonnellerie (1822), mais aussi la cuisine (1819), le four à pain (1859) et les installations sanitaires – la-

trines (1820), salles d'ablutions (1847). Elle s'avère une zone de circulation à fort potentiel.

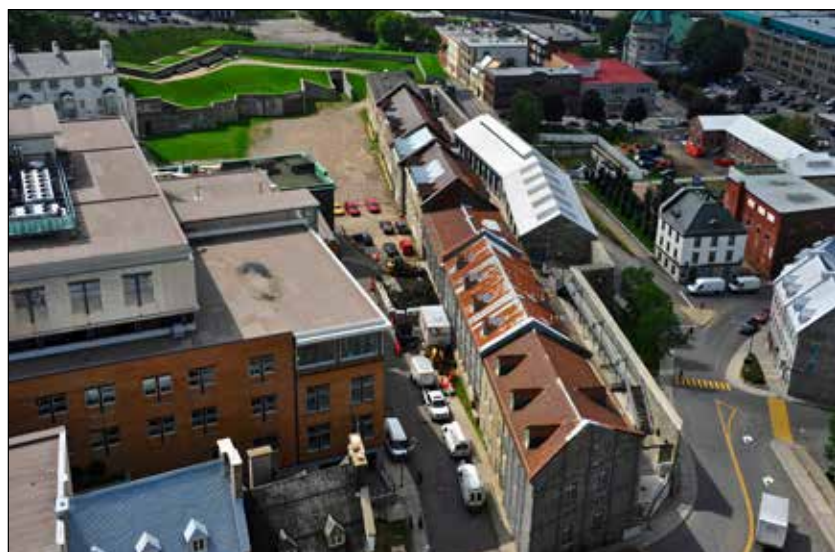
Le bâtiment a évolué au fil de ses usages et son apparence actuelle témoigne de ses différentes occupations, toujours de nature militaire (casernement, complexe industrialo-militaire), jusqu'au milieu du XX^e siècle.

La charge symbolique et historique de ce bâtiment est exceptionnelle. C'est pourquoi, en octobre 2012, le gouvernement du Québec lui a octroyé le statut d'immeuble patrimonial classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Il s'agit du seul élément des fortifications de la ville qui appartient au gouvernement du Québec, par l'entremise de la Commission de la capitale nationale du Québec, son nouveau fiduciaire.

Les projets qui occuperont ce bâtiment devront être respectueux de l'architecture du bâti existant, de son authenticité, de son intégrité et de son évolution, et pas seulement pour l'enveloppe extérieure : des finis intérieurs et des éléments architecturaux significatifs subsistent. Dans les choix liés à la circulation interne, les adaptations proposées, les ajouts exigés par la mise aux normes de bâtiments accessibles au public, il faudra prendre soin de ne pas dénaturer le bâti. Certaines limites devront être imposées pour s'assurer de respecter l'esprit des lieux et de maintenir la lisibilité du bien patrimonial.

L'ENVIRONNEMENT

Les Nouvelles Casernes sont situées aux limites du Vieux-Québec, au bord de la falaise, en surplomb du secteur de l'îlot des Palais – qui cherche aussi une vocation à brève échéance



– et de la gare du Palais, près d'un secteur contemporain dynamique en basse-ville.

Le désenclavement du site est l'un des principaux défis que devra relever la CCNQ. Ses limites sont très définies : le parc de l'Artillerie, le cap (un cul-de-sac), des bâtiments limitrophes très encadrants. Comment en faire un endroit attractif?

Et pourrait-on saisir l'occasion pour réfléchir à ce fameux lien que la Ville souhaitait créer entre le Vieux-Québec et la basse-ville dans ce secteur, dans les années 1990 ? En haut, la rue Saint-Jean draine une quantité appréciable de passants et de visiteurs quotidiennement, comme le secteur de la rue Saint-Paul et de la gare du Palais, situé en bas. Mais ces circuits linéaires se connectent difficilement. Et le site des Nouvelles Casernes se trouve en marge des parcours achalandés. Action patrimoine souhaite qu'il soit mis en réseau avec ces secteurs, par exemple par la création de circuits qui amèneraient marcheurs et visiteurs à circuler dans diverses boucles : promenades, circuits commerciaux, patrimoniaux, culturels,

Pour attirer les gens sur le site des Nouvelles Casernes, il faudra trouver un moyen de désenclaver le secteur, par exemple en créant des circuits piétonniers qui le relieraient aux artères achalandées.

Photo : Pierre Lahoud



Les projets privilégiés pour l'avenir des Nouvelles Casernes devront respecter non seulement l'enveloppe extérieure du bâtiment, mais aussi ses finis intérieurs, de manière à conserver l'esprit des lieux.

Photo : Steve Deschênes,
Le Soleil

etc. Mieux lier les nombreux points d'intérêt nous semble primordial.

Créer des espaces de stationnement supplémentaires dans le secteur paraît toutefois impossible, et les conditions de circulation sont limitées. Il faut considérer ces contraintes dès maintenant. Certes, le stationnement de la place D'Youville peut desservir le secteur, de même que les stationnements en basse-ville, à condition que

les liens piétonniers soient facilités. Les marcheurs pourraient transiter par le parc de l'Artillerie, moyennant un partenariat avec Parcs Canada, qui y trouverait également son compte. C'est à explorer.

La côte du Palais qui s'élargit dans les points de connexion avec les autres artères (côtes de la Potasse et Dinan, rues des Remparts, Saint-Nicolas et des Vaisseaux-du-Roi) et la zone d'accueil de L'Hôtel-Dieu créent des obstacles pour le piéton. Des partenaires devront être mis à profit pour réfléchir à une reconfiguration des artères. Pourrait-on revenir à cette idée, longtemps dans les cartons de Parcs Canada, de créer une porte du Palais qui faciliterait le passage des piétons au-dessus de la voie de circulation automobile ?

LES ACTIVITÉS

Avant de déterminer une nouvelle vocation, il faut tenir compte du fait que de nombreuses activités culturelles, touristiques et commerciales se tiennent déjà dans le secteur immédiat des Nouvelles Casernes. Il ne faut pas les concurrencer, mais plutôt les compléter. Il sera important d'évaluer leur dynamisme et de déterminer d'éventuels besoins à combler (y compris ceux des résidents) à différentes échelles (locale, nationale).

On devra aussi reconnaître le potentiel du milieu, repérer les partenaires (citoyens inclus) pour une mise en réseau et s'assurer de l'intérêt de plusieurs clientèles, dans le but de favoriser une fréquentation à différents moments de la journée, durant les quatre saisons ou lors d'événements spéciaux. Un usage unique du lieu ne permettrait vraisemblablement pas d'atteindre cet objectif. Le bâtiment et sa structure particulière commandent une vocation multiusage, qui permettrait de dynamiser l'ensemble des unités. Des usages contemporains qui pourront s'accommoder des contraintes et tirer avantage des caractéristiques du site, voilà ce qu'il faut trouver. Dans un partena-

riat constructif, artistes, gens de métier, commerçants et institutions pourraient contribuer à redonner vie au secteur.

Il faut aussi vérifier si les résidents ont des besoins de proximité à combler (alimentation, loisirs, gym, etc.). Des activités offertes toute l'année pourraient se juxtaposer à d'autres activités répondant à des besoins à l'échelle locale (lieu de promenade, ateliers d'artistes, etc.) ou nationale (activités touristiques et culturelles liées au patrimoine, centre de généalogie, etc.). L'offre doit être intéressante, mais surtout équilibrée.

La réhabilitation du bâtiment et de son site pourrait aussi être l'occasion de créer un réseau plus vaste d'attractions touristiques et culturelles liées au patrimoine : Place-Royale, îlot des Palais, secteur du bassin Louise et Marché du Vieux-Port. Il faut se rendre à l'évidence : l'offre dans ce domaine a vieilli. Il est temps de la renouveler. Des propositions qui s'inscrivent dans la durée et qui mobilisent différents acteurs pourraient s'avérer porteuses pour tout le secteur.

Action patrimoine a présenté cette position au groupe de travail de la Commission de la capitale nationale du Québec le 22 novembre. Ont collaboré à la réflexion Isabelle Laterreur, urbaniste, Charles Méthé, consultant en ingénierie culturelle, Pierre B. Landry, directeur général d'Action patrimoine, et Louise Mercier, présidente d'Action patrimoine et gestionnaire culturelle.

LA CHRONIQUE POINT DE MIRE REFLÈTE LA POSITION D'ACTION PATRIMOINE DANS CERTAINS DOSSIERS CHAUDS.

Action patrimoine est un OBNL qui agit à l'échelle nationale pour protéger et mettre en valeur le patrimoine québécois.

Depuis 1975, d'abord sous le nom de Conseil des monuments et sites du Québec, puis sous sa nouvelle dénomination, l'organisme poursuit sans relâche une mission de sensibilisation, de diffusion de la connaissance et de prise de position publique pour la sauvegarde du patrimoine bâti et des paysages culturels du Québec.

